



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Général – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 7 415 258.78 €
	- Recettes	: 7 415 258.78 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 2 372 868.51 €
	- Recettes	: 2 372 868.51 €

Le projet de budget primitif – Budget Général 2021 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif – Budget Général 2022 tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Déchets – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 3 904 319.52 €
	- Recettes	: 3 904 319.52 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 338 661.16 €
	- Recettes	: 338 661.16 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Déchets 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 annexe Déchets tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe SPANC – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 342 172.68 €
	- Recettes	: 342 172.68 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 29 907.94 €
	- Recettes	: 29 907.94 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe SPANC 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget Annexe SPANC tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Maison des Artisans – Budget Primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 129 891.72 €
	- Recettes	: 129 891.72 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 15 267.82 €
	- Recettes	: 15 267.82 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Maison des Artisans 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Maison des Artisans tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Multi-Services Saint-Aubin – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud Cheux, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 18 233.86 €
	- Recettes	: 18 233.86 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 700.00 €
	- Recettes	: 700.00 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Multi-Services Saint-Aubin 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget Annexe Multi-Services Saint-Aubin tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Multi-Services Brosville – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 33 798.05 €
	- Recettes	: 33 798.05 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 23 315.67 €
	- Recettes	: 23 315.67 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Multi-Services Brosville 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget Annexe Multi-Services Brosville, tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Service Aide à Domicile – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud Cheux, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 1 016 862.16 €
	- Recettes	: 1 016 862.16 €
INVESTISSEMENT :	- Dépense	: 20 462.19 €
	- Recettes	: 20 462.19 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Service Aide à Domicile 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget annexe Aide à Domicile tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe zone d'activités – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 113 674.48 €
	- Recettes	: 113 674.48 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 78 585.60 €
	- Recettes	: 78 585.60 €

Le projet de budget primitif - Budget annexe Zone d'Activités 2022 - est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget annexe Zone d'Activités tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe zone d'activités 2 – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 142 362.00 €
	- Recettes	: 142 362.00 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 142 362.00 €
	- Recettes	: 142 362.00 €

Le projet de budget primitif – Budget Général 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif – Budget Général 2022 tel qu'annexé.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Office de Tourisme – Budget primitif 2022

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

Monsieur Arnaud Cheux, vice-président, présente les propositions budgétaires 2022, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 74 799.99 €
	- Recettes	: 74 799.99 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 10 000.00 €
	- Recettes	: 10 000.00 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Office de Tourisme 2022 est annexé à la délibération.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire n°13 du 14 décembre 2020 portant sur la modification des statuts de la régie de l'office de tourisme,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-14 et suivants, R2221-97, L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget annexe Office de Tourisme tel qu'annexé.